



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les calendes grecques pour endiguer la pénurie de soins en orthophonie à l'hôpital

L'ensemble des organisations représentatives des orthophonistes de la Fonction publique (syndicats professionnels, syndicats de salariés, chercheurs) a été reçu par les représentants du ministère de la Santé ce mardi 28 janvier 2014, suite à la demande formulée en décembre ([Communiqué de presse du 4 décembre 2013](#)).

Les orthophonistes attendent depuis 1986 que leur niveau de diplôme et leurs compétences soient reconnus à hauteur de leur responsabilité dans la prévention, le diagnostic et le soin apportés aux patients reçus à l'hôpital.

En janvier 2013 la formation universitaire des orthophonistes a été reconnue au grade master (5 années d'études).

Les orthophonistes attendaient donc une juste revalorisation des salaires puisqu'actuellement un orthophoniste qui débute à l'hôpital ne gagne qu'un SMIC brut + 92 euros par mois !

Or, le ministère de la Santé a refusé toute ouverture de négociation salariale, tout calendrier de discussion, et propose juste d'*attendre*.

Attendre fin 2014 qu'un « décret-coquille » reclasse dans un grand fourre-tout l'ensemble des professions *de rééducation et médico-techniques*, avec une nouvelle grille unique quels que soient les niveaux de diplôme, les pratiques ou les responsabilités. Et ainsi n'accorder à tous qu'au mieux quelques dizaines d'euros de plus.

Attendre, au moins 2015, que l'ensemble de la Fonction publique soit réorganisée, pour que, peut-être, un processus de différenciation soit envisageable.

Nous connaissons déjà la faible attractivité de la Fonction Publique Hospitalière, mais ici c'est une désaffectation pure et simple de l'exercice salarié qui se profile. Qui le patient consulera-t-il au lendemain de son AVC ? Qui interviendra dans ce temps si propice à une récupération ? Qui établira le diagnostic orthophonique dans les centres de référence ? Qui prendra en charge les troubles de l'oralité des nouveau-nés ? Qui se maintiendra au sein des équipes pluridisciplinaires, outil de soin déterminant en pédopsychiatrie notamment ?...

Aujourd'hui, aux citoyens malades qui auront de moins en moins de chance d'être correctement pris en charge, et aux professionnels qui pourraient les soigner, le ministère de la Santé ne propose que d'*attendre*.

Attendre, c'est empêcher que demain, les orthophonistes de grade Master s'intéressent à l'exercice salarié, c'est renoncer définitivement à un service public de qualité.

Les orthophonistes ne peuvent donc accepter cette fin de non-recevoir qui nous a été signifiée aujourd'hui, nous mettrons tout en œuvre pour faire prendre conscience au gouvernement et à la ministre que la dégradation des soins à l'hôpital n'est pas acceptable.

**[CONTACTS PRESSE PAGE 2](#)**

Paris, le 31 janvier 2014



**CFTC Santé et Sociaux** : Yannick LARTIGUE 06 81 29 21 92

**UFMICT-CGT** : Claire DELORE 06 33 82 25 90 / Frédérique LECOCQ 06 85 13 41 07

**FNO** : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

**FO Santé-Sociaux** : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

**FOF** : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

**SUD Santé-Sociaux** : Jean VIGNES 06 58 58 96 06

**UNADREO** : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

**UNSA** : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59